

Certification relative aux compétences de maître...

Ressources Humaines - RSE

PROMEO

20/08/2025

Public et prérequis

Toute personne amenée à tutorer un alternant

Justifier de l'accompagnement d'un alternant sur la durée totale de son parcours dans les 5 dernières années, ou d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur

Les objectifs

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti / alternant
Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Alternance d'apports théoriques et pratiques

La formation est animée par des formateurs experts, validés par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expérience dans leur domaine de compétences.

Validation et certification

Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur - RS5515

Outils pédagogiques

Supports théoriques et réglementaires
Multiples cas pratiques, ateliers, mises en situations et jeux de rôles à partir d'exercices concrets
Outils et documents types

Contenu de la formation

Accueil et facilitation de l'intégration de l'alternant

Préparer l'arrivée de l'alternant dans l'entreprise
Accueillir l'alternant à son arrivée dans l'entreprise
Faciliter l'intégration de l'alternant durant la période d'essai

Développement des apprentissages et autonomie professionnelle

Suivre le parcours avec le centre de formation
Organiser le parcours au sein de l'entreprise
Accompagner l'alternant dans son parcours d'apprentissage

Transmission des savoir-faire & évaluation des apprentissages

S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
Guider la réflexion de l'alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages
Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail

RÉFÉRENCE
RHRS0012

CENTRES DE FORMATION
Beauvais

DURÉE DE LA FORMATION
4 jours / 28 heures

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternantes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

La formation est validée par une Certification relative aux compétences de Maître d'apprentissage/tuteur (ministère du travail).

L'épreuve de certification a lieu le 4e jour. Un oral est organisé par candidat qui est questionné par un jury pendant 40 minutes à partir

:

du «dossier de présentation du candidat», préparé par le candidat en amont de la session et dans lequel il présente les grandes lignes de son parcours professionnel

d'une présentation au cours de laquelle le candidat démontre ses capacités à mobiliser des situations professionnelles de sa pratique métier pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant

Un «Guide d'accompagnement du candidat à la certification» présente les objectifs et les attendus de cette analyse et de son exploitation.